



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-009

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

présents : 18

votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER

Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET

Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU

Philippe GREAUD

Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Vote du compte administratif année 2022 – Budget Principal

Madame Dominique PASQUIER, 1^{ère} adjointe, présente au Conseil Municipal le compte administratif du Budget Principal pour l'année 2022 :

Budget Principal :

	Fonctionnement (€)	Investissement (€)
Dépenses	2 243 084.13	2 426 466.29
Recettes	2 997 835.01	1 403 062.88
Solde 2022	+754 750.88	-1 023 403.41
Résultat antérieur reporté	+113 113.88	+1 335 813.61
Résultat de clôture 2022	+867 864.76	+312 410.20

Solde : + 1 180 274.96 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à 19 voix le compte administratif du Budget Principal de l'année 2022 ci-dessus.

Le Maire,
Roger GABORIEAU



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-010

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

présents : 18

votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER

Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET

Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU

Philippe GREAUD

Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Vote du compte administratif année 2022 – Budget assainissement collectif

Madame Dominique PASQUIER, 1^{ère} adjointe, présente au Conseil Municipal le compte administratif du Budget assainissement collectif pour l'année 2022 :

Budget Assainissement :

	Fonctionnement (€)	Investissement (€)
Dépenses	167 924.34	32 382.66
Recettes	188 896.07	70 092.00
Solde 2022	+20 971.73	+37 709.34
Résultat antérieur reporté	+143 786.66	+342 282.33
Résultat de clôture 2022	+164 758.39	+379 991.67

Solde : + 544 750.06 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à 19 voix le compte administratif du Budget assainissement collectif de l'année 2022 ci-dessus.

Le Maire,
Roger GABORIEAU



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-011

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

présents : 18

votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER

Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET

Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU

Philippe GREAUD

Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Vote du compte administratif année 2022 – Budget des espaces communaux

Madame Dominique PASQUIER, 1^{ère} adjointe, présente au Conseil Municipal le compte administratif du Budget des espaces communaux pour l'année 2022 :

Budget des Espaces Communaux :

	Fonctionnement (€)	Investissement (€)
Dépenses	8 717.83	18 067.47
Recettes	14 757.79	8 446.97
Solde 2022	+6 039.96	- 9 620.50
Résultat antérieur reporté	0	-8 597.63
Résultat de clôture 2022	+6 039.96	-18 218.13

Solde : - 12 178.17 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à 19 voix le compte administratif du Budget des espaces communaux de l'année 2022 ci-dessus.

Le Maire,
Roger GABORIEAU



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-012

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

présents : 18

votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER

Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET

Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU

Philippe GREAUD

Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Vote du compte administratif année 2022 – Budget lotissement l'Orée des Sources 2 (Les Portes de l'Atlantique)

Madame Dominique PASQUIER, 1^{ère} adjointe, présente au Conseil Municipal le compte administratif du Budget lotissement l'Orée des Sources 2 pour l'année 2022 :

Budget Lotissement Les Portes de l'Atlantique (l'Orée des Sources 2) :

	Fonctionnement (€)	Investissement (€)
Dépenses	576 758.41	576 758.82
Recettes	576 759.27	0
Solde 2022	+0.86	-576 758.82
Résultat antérieur reporté	0	-367 550.28
Résultat de clôture 2022	+0.86	-944 309.10

Solde : -944 308.24 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à 19 voix le compte administratif du Budget lotissement l'Orée des Sources 2 de l'année 2022 ci-dessus.

**Le Maire,
Roger GABORIEAU**



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-013

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

présents : 18

votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER

Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET

Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU

Philippe GREAUD

Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Vote du compte administratif année 2022 – Budget lotissements

Madame Dominique PASQUIER, 1^{ère} adjointe, présente au Conseil Municipal le compte administratif du Budget lotissements pour l'année 2022 :

Budget Lotissements :

	Fonctionnement (€)	Investissement (€)
Dépenses	5 149.52	5 149.52
Recettes	5 150.62	0
Solde 2022	+1.10	-5 149.52
Résultat antérieur reporté	+12 875.63	0
Résultat de clôture 2022	+12 876.73	-5 149.52

Solde : + 7 727.21 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à 19 voix le compte administratif du Budget lotissements de l'année 2022 ci-dessus.

**Le Maire,
Roger GABORIEAU**



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-014

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

présents : 18

votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER

Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET

Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU

Philippe GREAUD

Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Vote du compte administratif année 2022 – Budget lotissement Le Val de Bourgneuf

Madame Dominique PASQUIER, 1^{ère} adjointe, présente au Conseil Municipal le compte administratif du Budget lotissement Le Val de Bourgneuf pour l'année 2022 :

Budget Lotissement Le Val de Bourgneuf :

	Fonctionnement (€)	Investissement (€)
Dépenses	492 577.23	396 867.23
Recettes	492 578.58	95 710.00
Solde 2022	+1.35	-301 157.23
Résultat antérieur reporté	+858 359.81	0
Résultat de clôture 2022	+858 361.16	-301 157.23

Solde : + 557 203.93 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à 19 voix le compte administratif du Budget lotissement Le Val de Bourgneuf de l'année 2022 ci-dessus.

Le Maire,
Roger GABORIEAU



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-015

7-1

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
présents : 18
votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER
Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET
Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU
Philippe GREAUD
Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Vote du compte de gestion année 2022 Budget principal

Le Conseil Municipal examine les comptes de gestion 2022 du receveur municipal concernant le Budget Principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du Budget Principal de l'année 2022

**Le Maire,
Roger GABORIEAU**



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-016

7-1

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
présents : 18
votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER
Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET
Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU
Philippe GREAUD
Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Vote du compte de gestion année 2022 Budget assainissement collectif

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2022 du receveur municipal concernant le Budget assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du Budget assainissement collectif de l'année 2022.

**Le Maire,
Roger GABORIEAU**



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-017

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

présents : 18

votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER

Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET

Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU

Philippe GREAUD

Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Vote du compte de gestion année 2022 Budget des espaces communaux

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2022 du receveur municipal concernant le Budget des espaces communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du Budget des espaces communaux de l'année 2022.

**Le Maire,
Roger GABORIEAU**



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-018

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

présents : 18

votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER

Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET

Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU

Philippe GREAUD

Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Vote du compte de gestion année 2022 Budget lotissement l'Orée des Sources 2 (Les Portes de l'Atlantique)

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2022 du receveur municipal concernant le Budget lotissement l'Orée des Sources 2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du Budget lotissement l'Orée des Sources 2 de l'année 2022.

Le Maire,
Roger GABORIEAU



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-019

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

présents : 18

votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER

Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET

Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU

Philippe GREAUD

Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Vote du compte de gestion année 2022 Budget lotissements

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2022 du receveur municipal concernant le Budget des lotissements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du Budget lotissements de l'année 2022.

**Le Maire,
Roger GABORIEAU**



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-020

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

présents : 18

votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER

Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET

Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU

Philippe GREAUD

Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Vote du compte de gestion année 2022 Budget lotissement Le Val de Bourgneuf

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2022 du receveur municipal concernant le Budget lotissement Le Val de Bourgneuf.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du Budget lotissement Le Val de Bourgneuf de l'année 2022.

**Le Maire,
Roger GABORIEAU**



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-021

7-1

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
présents : 18
votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER
Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET
Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU
Philippe GREAUD
Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Affectation du résultat 2022 Budget Principal

Dominique PASQUIER, adjointe, propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement année 2022 de la manière suivante :

Considérant que le résultat de clôture 2022 de la section de fonctionnement présente un excédent de + **867 864.76 €**

Considérant que le résultat de clôture 2022 de la section d'investissement à reporter présente un déficit de **+312 410.20 €**

Considérant que le solde des restes à réaliser présente un besoin de financement de **971 229.14 €**

Considérant qu'il est nécessaire d'affecter au compte 1068 du Budget Primitif 2023 la somme de **660 000.00 €**

L'excédent de fonctionnement à reporter au compte 002 du Budget Primitif 2023 est de + 207 864.76 € et l'excédent d'investissement à reporter au compte 001 du budget primitif 2023 +312 410.20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'affectation de résultat du Budget Principal pour l'année 2022 ci-dessus.

**Le Maire,
Roger GABORIEAU**

Signé électroniquement par : Roger Gaborieau
Date de signature : 16/03/2023
Qualité : Maire des
Lucs-sur-Boulogne



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-022

7-1

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
présents : 18
votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER
Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET
Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU
Philippe GREAUD
Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.
M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Affectation du résultat 2022 Budget Assainissement collectif

Dominique PASQUIER, adjointe, propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2022 de la manière suivante :

Considérant que le résultat de clôture 2022 de la section de fonctionnement présente un excédent de **+164 758.39 €**

Considérant que le résultat de clôture 2022 de la section d'investissement présente un excédent de **+ 379 991.67 €**

Considérant que le solde des restes à réaliser présente un excédent de financement de **0 €**

Considérant qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de résultats au compte 1068

L'excédent de fonctionnement à reporter du Budget Primitif 2023 est de + 164 758.39 € au compte 002 en fonctionnement et + 379 991.67 € au compte 001 en investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'affectation de résultat du Budget assainissement collectif pour l'année 2022 ci-dessus.

**Le Maire,
Roger GABORIEAU**

Signé électroniquement par : Roger
Gaborieau
Date de signature : 16/03/2023
Qualité : Maire des
Lucs-sur-Boulogne



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-023

7-1

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
présents : 18
votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER
Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET
Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU
Philippe GREAUD
Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Affectation du résultat 2022 Budget des Espaces Communaux

Dominique PASQUIER, adjointe, propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2022 de la manière suivante :

Considérant que le résultat de clôture 2022 de la section de fonctionnement présente un excédent de + 6 039.96 €

Considérant que le résultat de clôture 2022 de la section d'investissement à reporter présente un déficit de – 18 218.13 €

Considérant qu'il est nécessaire d'affecter au compte 1068 du Budget Primitif 2023 la somme de 6 039.96 €

L'excédent de fonctionnement à reporter au compte 002 du Budget Primitif 2023 est de 0 € et le déficit d'investissement à reporter au compte 001 du budget primitif 2022 -18 218.13 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'affectation de résultat du Budget des espaces communaux pour l'année 2022 ci-dessus.

**Le Maire,
Roger GABORIEAU**

Signé électroniquement par : Roger
Gaborieau
Date de signature : 16/03/2023
Qualité : Maire des
Lucs-sur-Boulogne



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-024

7-1

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
présents : 18
votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER
Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET
Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU
Philippe GREAUD
Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Affectation du résultat 2022 Budget Lotissement l'Orée des Sources 2 (Les Portes de l'Atlantique)

Dominique PASQUIER, adjointe, propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2022 de la manière suivante :

Considérant que le résultat de clôture 2022 de la section de fonctionnement présente un résultat de **+0.86€**

Considérant que le résultat de clôture 2022 de la section d'investissement présente un déficit de **-944 309.10 €**

Considérant qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de résultats au compte 1068

Le déficit d'investissement à reporter au compte 001 du Budget Primitif 2023 est de **-944 309.10 €** et l'excédent à reporter à la section de fonctionnement au compte 002 **+0.86 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'affectation de résultat du Budget lotissement l'Orée des Sources 2 pour l'année 2022 ci-dessus.

Le Maire,
Roger GABORIEAU

Signé électroniquement par : Roger Gaborieau
Date de signature : 16/03/2023
Qualité : Maire des
Lucs-sur-Boulogne



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-025

7-1

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
présents : 18
votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER
Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET
Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU
Philippe GREAUD
Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Affectation du résultat 2022 Budget Lotissement Le Val de Bourgneuf

Dominique PASQUIER, adjointe, propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2022 de la manière suivante :

Considérant que le résultat de clôture 2022 de la section de fonctionnement présente un excédent de clôture de **+858 361.16 €**

Considérant que le résultat de clôture 2022 de la section d'investissement est de -301 157.23 €

Considérant qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation au compte 1068

L'excédent de fonctionnement à reporter au compte 002 du Budget Primitif 2023 est de **+858 361.16€** et le déficit à reporter à la section d'investissement au compte 001 **-301 157.23 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'affectation de résultat du Budget lotissement Le Val de Bourgneuf pour l'année 2022 ci-dessus.

**Le Maire,
Roger GABORIEAU**

Signé électroniquement par : Roger
Gaborieau
Date de signature : 16/03/2023
Qualité : Maire des
Lucs-sur-Boulogne



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-026

7-1

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
présents : 18
votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER
Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET
Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU
Philippe GREAUD
Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Affectation du résultat 2022 Budget Lotissements

Dominique PASQUIER, adjointe, propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2022 de la manière suivante :

Considérant que le résultat de clôture 2022 de la section de fonctionnement présente un excédent de **12 876.73 €**

Considérant que le résultat de clôture 2022 de la section d'investissement est de **-5 149.52 €**

Considérant qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de résultats au compte 1068

L'excédent de fonctionnement à reporter au compte 002 du Budget Primitif 2023 est de **+12 876.73€** et le déficit à reporter à la section d'investissement au compte 001 **-5 149.52 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'affectation de résultat du Budget lotissements pour l'année 2022 ci-dessus.

**Le Maire,
Roger GABORIEAU**

Signé électroniquement par : Roger
Gaborieau
Date de signature : 16/03/2023
Qualité : Maire des
Lucs-sur-Boulogne



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-027

7-5

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
présents : 18
votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER
Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET
Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU
Philippe GREAUD
Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Vote des subventions pour l'année 2023

Dominique PASQUIER, adjointe, présente au Conseil Municipal les propositions de la Commission des Finances concernant le montant des subventions allouées pour l'année 2023, selon le tableau ci-joint, aux associations et divers organismes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Approuve à l'unanimité la répartition des subventions aux associations et organismes divers pour l'année 2023
- Accepte le tableau ci-joint et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions nécessaires au versement
- Précise que la subvention d'un montant de 2 000.00 € (école de musique – aide aux inscriptions à l'école de musique) est versée directement à chaque famille

Le Maire,
Roger GABORIEAU
Signé électroniquement par : Roger
Gaborieau
Date de signature : 15/03/2023
Qualité : Maire des
Lucs-sur-Boulogne



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-028

7-2

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
présents : 18
votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER
Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET
Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU
Philippe GREAUD
Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Vote des taux d'imposition pour l'année 2023

Dominique PASQUIER, adjointe, présente au Conseil Municipal le récapitulatif de la fiscalité locale et proposera de fixer les taux applicables pour l'année 2023 :

- **Vu** l'article 1639 A du Code Général des Impôts,
- **Vu** les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,
- **Vu** l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- - **Fixe** les taux applicables en 2023 comme suit

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	31.12%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	40.40%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	14.74%

- - **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Le Maire,
Roger GABORIEAU
Signé électroniquement par : Roger
Gaborieau
Date de signature : 15/03/2023
Qualité : Maire des
Lucs-sur-Boulogne



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-035

3-2

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
présents : 18
votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER
Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET
Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU
Philippe GREAUD
Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Construction d'une résidence « La Villa du Parc » à habitat inclusif rue Richelieu - cession de terrains à l'Office Public de l'Habitat de Vendée

La commune des Lucs-sur-Boulogne envisage la construction d'une résidence seniors à habitat inclusif avec le partenariat de l'Office Public de l'Habitat de Vendée (Vendée Habitat). Ce dernier est le maître d'ouvrage de l'opération de construction de 8 logements neufs pour les seniors. A l'issue des travaux, Vendée Habitat va confier au C.C.A.S. de la commune des Lucs-sur-Boulogne la gestion et le fonctionnement de cet établissement en lien étroit avec l'EHPAD Sainte-Anne.

Le C.C.A.S. sera chargé des entrées, des sorties et de recouvrer les loyers auprès des résidents. Ensuite, le C.C.A.S. reversera une redevance annuelle à Vendée Habitat, porteur du projet et financeur de l'investissement. Afin de mener ce projet, il est nécessaire d'opérer une cession du périmètre foncier pour la construction de ce bâtiment. Il s'agit des parcelles cadastrées AB 1219/1220 et 1222. L'avis du Domaine a été sollicité (décision du 4 Mai 2021 n°7300-SD) et la valeur vénale est estimée à 80 000.00 € H.T. et hors droits.

Il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer une cession à l'euro symbolique compte tenu :

- de travaux très importants de démolition d'un bâtiment actuel situé dans l'emprise foncière du projet d'une surface d'environ 230 m2,
- de la volonté des membres du conseil d'administration du C.C.A.S. de fixer un montant de loyer modéré pour chaque logement compte tenu du montant faible des pensions de retraite des futurs résidents. Par conséquent, il s'agit de ne pas alourdir le montant total des dépenses d'investissement (notamment avec déjà la hausse des matériaux de construction actuellement) afin que ces dépenses ne soient pas répercutées sur le montant des loyers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les termes ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- autorise la cession des parcelles cadastrées AB 1219/1220 et 1222 à l'Office Public de l'Habitat de Vendée au prix de 1.00 € compte tenu :

- des travaux très importants de démolition d'un bâtiment actuel situé dans l'emprise foncière du projet d'une surface d'environ 230 m2 et de la construction neuve de 8 logements,
 - de la volonté des membres du conseil d'administration du C.C.A.S. de fixer un montant de loyer modéré pour chaque logement compte tenu du montant faible des pensions de retraite des futurs résidents. Par conséquent, il s'agit de ne pas alourdir le montant total des dépenses d'investissement (notamment avec déjà la hausse des matériaux de construction actuellement) afin que ces dépenses ne soient pas répercutées sur le montant des loyers.
- Dit que les frais de notaire sont réglés par l'Office Public de l'Habitat de Vendée

Le Maire,

Roger GABORIEAU

Signé électroniquement par Roger

Gaborieau

Date de signature : 15/03/2023

Qualité : Maire des

Lucs-sur-Boulogne



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-036

7-2

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
présents : 18
votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER
Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET
Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU
Philippe GREAUD
Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Taxe d'aménagement – modification du taux

Vu les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts,
Vu l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,
Vu le décret n° 2021-1452 du 4 novembre 2021 pris pour l'application des articles L. 331-14 et L. 331-15 du code de l'urbanisme,
Vu la délibération du conseil municipal n°2011_075 du 15 Novembre 2011 instaurant la taxe d'aménagement et son taux,
Vu l'avis de la commission des finances en date du 28 Février 2023,

Il est précisé que la taxe d'aménagement est acquittée par les pétitionnaires lors d'une construction. Son taux est actuellement de 2%.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- De fixer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 3% à compter du 1^{er} janvier 2024;
- D'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme : les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat, hors du champ d'application du P.L.A.I.

Le Maire,
Roger GABORIEAU
Signé électroniquement par : Roger Gaborieau
Date de signature : 15/03/2023
Qualité : Maire des
Lucs-sur-Boulogne



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-037

7-2

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
présents : 18
votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER
Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET
Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU
Philippe GREAUD
Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Taxe locale sur les emplacements publicitaires

Vu la délibération n°2008-040 en date du 14 Octobre 2008 sur la taxe des emplacements publicitaires

Dominique PASQUIER, adjointe, propose au Conseil Municipal de confirmer la délibération n°2008-040 relative la taxe locale sur la publicité extérieure et d'appliquer la tarification suivante (article L2333-9 du CGCT)

Dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage non numérique)

Communes	Superficie inférieure ou égale à 50m2	Superficie supérieure ou égale à 50m2
Moins de 50 000 habitants	16.70 €/m2	33.40 €/m2

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à recouvrer la taxe locale sur les emplacements publicitaires selon les modalités ci-dessus, il s'agit d'une taxe annuelle
- Dit que le montant de référence évoluera chaque année en fonction de la réglementation nationale (taux de croissance IPC n-2 source INSEE).

Le Maire,
Roger GABORIEAU
Signé électroniquement par : Roger
Gaborieau
Date de signature : 15/03/2023
Qualité : Maire des
Lucs-sur-Boulogne



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-038

1-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

présents : 18

votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER

Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET

Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU

Philippe GREAUD

Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Par délibération n° 2020-56 du 4 Juin 2020, et conformément aux articles L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre certaines décisions. Il est rendu compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de cette délégation :

- Construction du complexe culturel : avenant n°1 lot 8 cloisons sèches signé le 8 Février 2023 :

Montant du marché initial (€ H..T)	Montant de l'avenant n° (€ H.T.)	Total avec avenant (€ H.T.)	Total € T.T.C.
118 001.39	n°1 4 956.92	122 958.31	147 549.97

- Construction du complexe culturel : avenant n°1 lot 14 tribunes signé le 8 Février 2023 :

Montant du marché initial (€ H..T)	Montant de l'avenant n° (€ H.T.)	Total avec avenant (€ H.T.)	Total € T.T.C.
116 168.39	n°1 810.13	116 978.52	140 374.22

- Construction du complexe culturel : avenant n°1 lot 4 serrurerie bardage signé le 28 Février 2023 :

Montant du marché initial (€ H..T)	Montant de l'avenant n° (€ H.T.)	Total avec avenant (€ H.T.)	Total € T.T.C.
59 246.90	n°1 7 350.00	124 328.52	149 194.22

- Construction du complexe culturel : avenant n°1 lot 7 menuiseries intérieures agencement signé le 3 Mars 2023 :

Montant du marché initial (€ H.T)	Montant de l'avenant n° (€ H.T.)	Total avec avenant (€ H.T.)	Total € T.T.C.
105 367.98	n°1 4 212.90	109 580.88	131 497.06

- Construction du complexe culturel : avenants n°1 et 2 lot 10 peintures-revêtements de sols signés les 2 Mars 2023 et 14 Mars 2023 :

Montant du marché initial (€ H.T)	Montant de l'avenant n° (€ H.T.)	Total avec avenants (€ H.T.)	Total € T.T.C.
37 400.00	n°1 871.25	38 271.25	45 925.50
37 400.00	n°2 1 137.50	39 408.75	47 290.50

- Rénovation énergétique de l'école maternelle Jacques Prévert : le cabinet d'architectes DIAGONALE domicilié au Poiré-sur-Vie a été retenu pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre complète (honoraires en cours de négociation).

Le Maire,

Roger GABORIEAU

Signé électroniquement par : Roger Gaborieau

Date de signature : 15/03/2023

Qualité : Maire des

Lucs-sur-Boulogne



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-039

3-3

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
présents : 18
votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER
Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET
Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU
Philippe GREAUD
Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Pôle de santé – modification des dispositions financières des baux professionnels

Vu la délibération n°2017_085 du 14 Novembre 2017 autorisant la signature d'un bail professionnel avec le docteur Marie-Sophie MOLITOR

Vu la délibération n°2019_085 du 15 Octobre 2019 autorisant la signature d'un bail professionnel avec le docteur Juliette CASSAGNAU

Vu la demande des docteurs Marie-Sophie MOLITOR et Juliette CASSAGNAU en date du 6 Février 2023 concernant le montant du loyer en cours pour l'occupation du pôle de santé, bâtiment propriété de la commune,

Les médecins ont contesté le montant des loyers appliqués à compter du 1^{er} Janvier 2023 selon la formule convenue dans le bail (548.05 € H.T, 657.66 € T.T.C.), compte tenu des difficultés financières qu'elles rencontrent, liées notamment à une augmentation des charges de fonctionnement dans le cadre de leur activité.

Il est nécessaire de préciser que la commune participe déjà financièrement au fonctionnement pour couvrir le déficit de cette structure à hauteur de 9 641.00 € par an (remboursement de l'emprunt contracté pour la construction du bâtiment, recettes des loyers déduites).

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas appliquer les revalorisations des loyers prévus dans les baux initiaux. Le loyer s'élève donc à 507.42 € H.T. soit 608.90 € T.T.C. jusqu'au 31 Mars 2026.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de ne pas appliquer les revalorisations des loyers prévus dans les baux initiaux. Le loyer s'élève donc à 507.42 € H.T. soit 608.90 € T.T.C. , montant mensuel par médecin, à compter du 1^{er} Avril 2023 et jusqu'au 31 Mars 2026.
- Les autres dispositions sont inchangées.

Le Maire,

Roger GABORIEAU

Signé électroniquement par : Roger

Gaborieau

Date de signature : 15/03/2023

Qualité : Maire des

Lucs-sur-Boulogne



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-040

3-3

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
présents : 18
votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER
Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET
Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU
Philippe GREAUD
Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Signature d'un avenant à la convention avec La Poste

La Commune met à la disposition des facteurs en tournée un local (salle n°3 au sous-sol de la mairie) leur permettant de déjeuner chaque midi depuis le 1^{er} Avril 2020 (délibération n°2020_041 du 10 Mars 2020). La Poste indemnise la Commune à hauteur de 800.00 € annuels. Il est proposé de revoir le montant de ce loyer annuel compte tenu de la hausse significative des charges de fonctionnement : à hauteur de 856.00 € annuels à compter de l'année 2023.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Dit que le montant du loyer s'élève à 856.00 € à compter du 1^{er} Janvier 2023 concernant la mise à disposition d'un local au sous-sol de la mairie chaque midi pour le déjeuner des facteurs
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier avec La Poste

Le Maire,
Roger GABORIEAU
Signé électroniquement par : Roger
Gaborieau
Date de signature : 15/03/2023
Qualité : Maire des
Lucs-sur-Boulogne



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-041

4-2

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
présents : 18
votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER
Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET
Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU
Philippe GREAUD
Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Création d'un emploi saisonnier au camping municipal

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'ouverture du camping municipal « Le Val de Boulogne » du 16 Juin 2023 au 10 Septembre 2023,

Le Conseil Municipal se prononce sur la création d'un poste d'adjoint technique territorial contractuel à raison de 12 heures 6 minutes par semaine pour un emploi saisonnier de gardien au camping municipal du 16 juin au 10 septembre 2023 inclus avec une rémunération proposée au 5^{ème} échelon et indemnité horaire pour travail de dimanches et jours fériés.

- Motif du recours à un agent contractuel : article L332-23 2° (accroissement saisonnier) du code général de la fonction publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial contractuel à raison de 12 heures 6 minutes par semaine du 16 Juin au 10 Septembre 2023 inclus avec une rémunération au 5^{ème} échelon et s'ajoute l'indemnité horaire pour travail de dimanches et jours fériés.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de recrutement correspondant,
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés seront inscrits au budget, chapitre 012.

Le Maire,

Roger GABORIEAU

Signé électroniquement par : Roger

Gaborieau

Date de signature : 15/03/2023

Qualité : Maire des

Lucs-sur-Boulogne



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-042

8-8

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
présents : 18
votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER
Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET
Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU
Philippe GREAUD
Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Installation classée pour la protection de l'environnement – GAEC Les TERRAVIES

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la demande suivante : installation classée pour la protection de l'environnement, demande présentée par le GAEC LES TERRAVIES, en vue d'obtenir l'enregistrement, après regroupement du GAEC MERLET DROUIN, du GAEC LES DEUX RIVES et du GAEC PORCELAINE pour former le GAEC LES TERRAVIES, d'un élevage en augmentation d'effectifs portés à 230 vaches laitières à la Fresnière sur la commune de Montréverd.

La commune des Lucs-sur-Boulogne est incluse dans le périmètre d'affichage prévu par l'épandage des effluents de l'élevage. Une consultation du public a été organisée du lundi 11 Février au samedi 11 Mars 2023.

L'avis du conseil municipal devra être exprimé, au plus tard, dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public. En cas d'avis défavorable, ou favorable avec réserves, la délibération devra être motivée pour être prise en considération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Emet un avis favorable concernant ce dossier

Le Maire,
Roger GABORIEAU
Signé électroniquement par : Roger
Gaborieau
Date de signature : 15/03/2023
Qualité : Maire des
Lucs-sur-Boulogne



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-043

7-6

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
présents : 18
votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER
Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET
Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU
Philippe GREAUD
Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Conventions avec le SYDEV

Christophe Gas, adjoint, sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour signer des conventions suivantes avec le SYDEV :

- Eclairage public Lotissement Le Val de Bourgneuf extension pour un montant estimatif de 12 679.00 €.
- Enfouissement des réseaux souples secteur de la Malnaye : 189 595.00 €
- Travaux neufs d'éclairage public secteur de la Malnaye : 17 249.00 €
- Reprogrammation des feux tricolores rue Clemenceau : 1 273.00 €
- Remplacement d'une horloge astronomique rue Barbedette : 496.00 €
- Avenant pour l'éclairage public rue Clemenceau parking du complexe culturel pour un montant de 33 002.00 € au lieu de 21 960.00 €

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions citées ci-dessus et ses avenants éventuels avec le SYDEV

Le Maire,
Roger GABORIEAU
Signé électroniquement par : Roger
Gaborieau
Date de signature : 15/03/2023
Qualité : Maire des
Lucs-sur-Boulogne

MAIRIE des LUCS-SUR-BOULOGNE

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2023

Montants retenus

		Année 2023 en €/an
ASSOCIATIONS COMMUNALES	ACPG-STO-CATM Les Lucs-sur-Boulogne	150,00 €
	Union Nationale des Combattants Soldats de France OPEX	150,00 €
	Association du Concours Charolais Les Lucs-sur-Boulogne	7 500,00 €
	Association Les Beucquots d'aux Lucs	300,00 €
	Ecole de musique intercommunal Nord-Vendée	8 734,00 €
	Ecole de musique (aides aux inscriptions des familles)	2 000,00 €
	Ecole Jacques Prévert - APE (7 classes x 310 €)	2 170,00 €
	Ecole privée APEL (8 classes x 310 €)	2 480,00 €
	Familles Rurales Les Lucs (Centre Périscolaire, Centre de Loisirs, Contrat Enfance Jeunesse) 3 acomptes	120 000,00 €
	Familles Rurales Les Lucs (activités loisirs)	1 700,00 €
	Lucus	1 300,00 €
	OGEC - Contrat d'association (3 acomptes) Les Lucs-sur-Boulogne	154 346,55 €
	AVKS - Karaté Les Lucs-sur-Boulogne	300,00 €
	Basket Les Lucs-sur-Boulogne	2 500,00 €
	Football Les Lucs-sur-Boulogne	2 500,00 €
	Judo-club Les Lucs-sur-Boulogne	1 500,00 €
	Tennis Les Lucs/Boulogne	1 700,00 €
	ADMR Les Lucs-sur-Boulogne	4 932,00 €
	Association Les Lucs Comédie	500,00 €
	Association EN REL' ACTIONS	500,00 €
	Association La Cicadelle - Aizenay	200,00 €
	Association Vaincre Ensemble	100,00 €
	ENTRAID'ADDICT (ex- Alcool Assistance La Croix d'Or)	100,00 €
	Donneurs de sang bénévoles Le Poiré-sur-Vie	50,00 €
ECOLE SPECIALISEE	RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)-Roche Nord	202,80 €
Total		315 915,35 €



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-029

7-1

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
présents : 18
votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER
Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET
Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU
Philippe GREAUD
Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Vote du budget primitif - année 2023 Budget principal

Le Conseil Municipal se prononce sur les propositions de la Commission des Finances concernant le projet de budget primitif de l'année 2023 :

Budget Principal

Fonctionnement

Dépenses (€)	Recettes (€)
3 261 000.00	3 261 000.00

Investissement

Dépenses (€)	Recettes (€)
2 673 000.00	2 673 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif du Budget Principal de l'année 2023 ci-dessus.

**Le Maire,
Roger GABORIEAU**



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-030

7-1

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
présents : 18
votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER
Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET
Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU
Philippe GREAUD
Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Vote du budget primitif - année 2023 Budget assainissement collectif

Le Conseil Municipal se prononce sur les propositions de la Commission des Finances concernant le projet de budget primitif de l'année 2023 :

Budget assainissement collectif

Fonctionnement

Dépenses (€)	Recettes (€)
295 000.00	295 000.00

Investissement

Dépenses (€)	Recettes (€)
794 988.24	794 988.24

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif du Budget Assainissement Collectif de l'année 2023 ci-dessus.

**Le Maire,
Roger GABORIEAU**



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-031

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

présents : 18

votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER

Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET

Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU

Philippe GREAUD

Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Vote du budget primitif - année 2023 Budget des espaces communaux

Le Conseil Municipal se prononce sur les propositions de la Commission des Finances concernant le projet de budget primitif de l'année 2023 :

Budget des Espaces Communaux

Fonctionnement

Dépenses (€)	Recettes (€)
17 100.00	17 100.00

Investissement

Dépenses (€)	Recettes (€)
36 913.33	36 913.33

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif du Budget des Espaces Communaux de l'année 2023 ci-dessus.

**Le Maire,
Roger GABORIEAU**



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-032

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

présents : 18

votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER

Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET

Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU

Philippe GREAUD

Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Vote du budget primitif - année 2023 Budget lotissement Le Val de Bourgneuf

Le Conseil Municipal se prononce sur les propositions de la Commission des Finances concernant le projet de budget primitif de l'année 2023 :

Budget lotissement Val de Bourgneuf

Fonctionnement

Dépenses (€)	Recettes (€)
968 391.16	968 391.16

Investissement

Dépenses (€)	Recettes (€)
858 371.16	858 371.16

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif du Budget lotissement Le Val de Bourgneuf de l'année 2023 ci-dessus.

Le Maire,
Roger GABORIEAU



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-033

7-1

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
présents : 18
votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER
Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET
Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU
Philippe GREAUD
Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Vote du budget primitif - année 2023 lotissement l'Orée des Sources 2 (les Portes de l'Atlantique)

Le Conseil Municipal se prononce sur les propositions de la Commission des Finances concernant le projet de budget primitif de l'année 2023 :

Budget lotissement l'Orée des Sources 2 (les Portes de l'Atlantique)

Fonctionnement

Dépenses (€)	Recettes (€)
3 600 030.00	3 600 030.00

Investissement

Dépenses (€)	Recettes (€)
2 744 329.10	2 744 329.10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif du Budget l'Orée des Sources 2 de l'année 2023 ci-dessus.

**Le Maire,
Roger GABORIEAU**



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-034

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

présents : 18

votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le huit mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Thierry VOINEAU, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Bernard METAIREAU, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Dominique PASQUIER

Laura BABU donne procuration à Catherine GUITTET

Sophie IDIER donne procuration à Roger GABORIEAU

Philippe GREAUD

Christophe GAS

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Vote du budget primitif - année 2023 Budget des lotissements

Le Conseil Municipal se prononce sur les propositions de la Commission des Finances concernant le projet de budget primitif de l'année 2023 :

Budget Lotissements

Fonctionnement

Dépenses (€)	Recettes (€)
22 906.73	22 906.73

Investissement

Dépenses (€)	Recettes (€)
15 169.52	15 169.52

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif du Budget des Lotissements de l'année 2023 ci-dessus.

**Le Maire,
Roger GABORIEAU**